

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2018

REUNION PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2018

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15H20'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 avril 2018 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur. Madame et Messieurs les Chefs de groupe, avez-vous des excusés ?

M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN.- Monsieur RASSAA est excusé

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Je vous remercie d'excuser M. LEMMENS

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Madame DE SIMONE est excusée

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Madame MATHELOT-COLLETTE et Monsieur ZACHARIAS sont excusés.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs, l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous rappelle que, suite à la demande formulée au Bureau du Conseil, il est impératif que chacun signe, aujourd'hui, les annexes 18bis relatives à la déclaration d'absence de conflit d'intérêts en matière de marchés publics dans le cadre de la construction du Pôle Bavière.

Aussi, si ce n'est déjà fait, je vous invite à signer, sans plus attendre, ces documents auprès de Monsieur Patrick ROUFOSSE.

Enfin, je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur deux dossiers.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2018.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2018).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Eloges funèbres de MM. André GROSJEAN, Roger DORSIMOND et René CARO, anciens Conseillers provinciaux

M. LE PRESIDENT.- Points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour actualisé.

Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de Monsieur André GROSJEAN ancien Conseiller provincial et Président de notre Assemblée, de Monsieur Roger DORSIMOND, ancien Conseiller provincial ainsi que de Monsieur René CARO, ancien Conseiller provincial.

Rendons-leur aujourd'hui un dernier hommage, en notre nom à tous.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2018

Né à Welkenraedt en août 1932, André GROSJEAN est décédé le 7 avril, à l'âge de 85 ans.

Diplômé en électricité de l'Ecole technique de Liège, il commencera comme conducteur à la Ville de Liège. Il y terminera sa carrière comme Conseiller Technique, en 1982, année à laquelle ses responsabilités politiques deviennent de plus en plus importantes.

Élu Conseiller au sein de notre Assemblée sur les listes du Parti Socialiste en 1971, il en devient le Président de 1980 à 1981. Il quittera notre Institution pour un mandat de Sénateur et siégera au Conseil de la Communauté Française ainsi qu'au Parlement Wallon, il contribuera aux différentes réformes institutionnelles qui transformeront la Belgique en Etat Fédéral. En 1995 il quitte le Sénat pour la Chambre.

Comme son papa Hector avant lui, il devient Bourgmestre de Welkenraedt en 1983. Avec la détermination et la rigueur qui lui étaient propres, il mènera à bien de nombreux projets importants pour sa ville, notre ville, et ses habitants : le Forum des Pyramides notamment, projet culturel de grande envergure, qui deviendra une véritable institution dans notre région. André ne cessera de contribuer à la modernisation de la cité, de son centre et de la gare. Il restera 20 ans au service de sa Commune et de ses concitoyens, jusqu'en 2003, quand, pour des raisons de santé il se cédera son siège. Il restera Conseiller communal jusqu'en juin 2010, année où il quitte la vie politique.

André était un homme de caractère, qui a exercé ses différents mandats, à tout niveau de pouvoir, avec passion. Nous nous rappellerons, toutes et tous, un homme joyeux et festif, aimant le chant et les bonnes blagues.

Monsieur Roger DORSIMOND, né à Chênée le 25 mai 1938, est décédé le 10 avril dernier à l'âge de 79 ans.

Roger DORSIMOND est élu conseiller provincial du Parti Communiste par le district de Fléron en 1978. Il siégera en notre Assemblée jusqu'en 1981. Il sera également Conseiller communal de Tilleur de 1964 à 1968, année à laquelle il déménage dans la cité aqualienne et devient Conseiller communal d'Aywaille de 1983 à 1985.

Sénateur fédéral de la Fédération Ourthe-Ambève, principal dirigeant des Jeunesses Communistes, Roger DORSIMOND était un homme de combat qui a notamment œuvré comme ardent défenseur des droits du peuple palestinien.

Professeur de Sciences Economiques à l'Athénée Royal de Montegnée et d'Aywaille, il aura 6 enfants, dont une fille, pour l'anecdote, sacrée championne du monde d'escalade en 1987.

René CARO, né à Stavelot le 4 septembre 1939 est décédé à Malmedy le 21 avril à l'âge de 78 ans.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2018

Issu du district de Spa, Monsieur Caro prête serment en qualité de Conseiller provincial représentant le groupe PSC le 21 octobre 1994. Il siègera au sein de notre Assemblée jusqu'en octobre 2000.

Cultivateur, il fut un membre de la 2^{ème} Commission qui s'occupait alors des matières d'agriculture. Homme de la terre, conscient des difficultés de ses confrères, il crée en 1977 la Fédération des Services de Remplacement agricole, qui a pour mission principale d'accorder une assistance en main d'œuvre aux agriculteurs qui se trouvent momentanément dans l'impossibilité d'assumer leur travail.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances aux membres des familles respectives.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en leur mémoire.

(Minutes de silence)

VI.- Vérification des pouvoirs d'un Conseil provincial**Document 17-18/245 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste ECOLO pour le District de Saint-Nicolas – Arrondissement de Liège – en remplacement de Madame Silvana CAROTA, démissionnaire.**

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour actualisé.

Nous allons à présent procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Liège, elle sera composée de 7 membres comme en réfère nos articles 2 et 4 du Règlement d'Ordre Intérieur.

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants à se diriger vers le Salon Louis XV : Mme Isabelle ALBERT, M. André GERARD, M. Hans NIESSEN, M. Pol HARTOG, M. José SPITS, M. Freddy BREUWER et Melle Marion DUBOIS.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

* * *

Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2018

La parole est donnée au Rapporteur, Melle Marion DUBOIS, qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Liège. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux.

Au nom de votre Commission spéciale de vérification, réunie en séance de ce jour sous la présidence de Mme Isabelle ALBERT et à laquelle assistaient M. André GERARD, M. Hans NIESSEN, M. Pol HARTOG, M. José SPITS, M. Freddy BREUWER et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste ECOLO de l'Arrondissement de Liège - District de Saint-Nicolas afin de pourvoir au remplacement de Mme Silvana CAROTA, démissionnaire.

Suite au désistement de M. Pierre GUILLEM, premier suppléant de la liste ECOLO du district de Saint-Nicolas à laquelle appartenait Mme Silvana CAROTA signifiée au Président du Conseil par courrier du 2 avril 2018, Madame Dominique DECOSTER, née le 12 mars 1957 et domiciliée 168, rue du Centre à 4420 SAINT-NICOLAS est devenue première suppléante en ordre utile de la même liste.

Par courrier daté du 10 avril 2018, Mme Dominique DECOSTER notifie au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale de Saint-Nicolas, datée du 11 avril 2018, que Mme Dominique DECOSTER réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conclusion et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame Dominique DECOSTER à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

Je vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membre du Conseil provincial, Madame Dominique DECOSTER issue du District de Saint-Nicolas, en remplacement de Mme Silvana CAROTA.

Je mets ces conclusions aux voix :

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le Conseil provincial adopte les conclusions à l'unanimité et salue l'arrivée de Mme DECOSTER dont les pouvoirs viennent d'être validés. Je l'invite donc à prêter le serment légal.

Vous avez la parole Madame DECOSTER.

Mme DECOSTER (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme DECOSTER. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale. Bienvenue parmi nous et bon travail dans notre belle Institution.

Enfin, pour être tout à fait complet, je vous informe que Mme DECOSTER sera membre de la deuxième Commission, en remplacement de Mme CAROTA et que la suppléance pour le Groupe ECOLO au Bureau du Conseil sera assurée par Monsieur Matthieu CONTENT.

Je vous invite donc à prendre acte de la nouvelle grille des Commissions qui sera déposée sur vos bancs d'ici quelques instants.

VII.- Question d'actualité

Document 17-18/A15 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au devenir des APE engagés par la Province de Liège.

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour actualisé (document 17-18/A15).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte un point. Pour cette question, reprise sous le document référencé 17-18/A15, je donne la parole à Monsieur Gérard GEORGES.

M. GEORGES, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale.

Le Ministre Pierre-Yves JEHOLET a présenté son avant-projet de décret du Gouvernement wallon relatif au dispositif des aides à la promotion de l'emploi, habituellement appelées APE.

Dans cet avant-projet, il décide notamment que les Provinces ne pourront plus bénéficier de cette aide significative à l'emploi.

S'il est évident que le cadre initial et la situation d'aujourd'hui présentent une évolution, cet avant-projet de décret pose toutefois des questions et une grande inquiétude pour le monde

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2018

associatif et les pouvoirs locaux.

Rappelons aussi que ce financement est parfois essentiel au bon fonctionnement de ces différentes structures.

Je crois savoir que l'Association des Provinces Wallonnes, l'APW, a demandé l'avis aux Province concernant le texte de cet avant-projet. Pourriez-vous me faire part de l'avis de notre Province de Liège ?

Je vous remercie, Monsieur le Député provincial, pour la réponse qui sera apportée à ma question.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial en charge du personnel, à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Et bien, notre collègue Gérard GEORGES m'interroge quant aux conséquences pour notre Province du projet de décret modifiant le dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi, les fameux points « APE ».

Ce dernier a en effet été adopté en première lecture au Gouvernement wallon et est actuellement soumis à l'avis, notamment, de l'Association des Provinces wallonnes.

Alors, pour rappel, actuellement, le décret du 25 avril 2002 prévoit que la Wallonie peut allouer une aide financière, sous forme de points, permettant de couvrir, en tout ou en partie, les rémunérations et cotisations sociales relatives à l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés.

L'employeur qui bénéficie de cette aide a donc droit à une aide sous forme de points APE mais également à une importante réduction de cotisations sociales. Dans ce cas, les cotisations sociales représentent seulement 5,73 % du salaire brut au lieu de normalement 28,85 %.

L'avant-projet en question vise donc à abroger le système actuel des APE et à le remplacer, à partir du 1^{er} janvier 2020, par l'instauration d'une aide annuelle visant à subsidier des postes de travail sous forme de montant forfaitaire propre à chaque employeur mais dont certains pouvoirs publics sont exclus, dont les Provinces.

Si les modifications de refonte du système des APE, qui ont pour but de corriger une forme de dérive progressive de l'ancien système peuvent sembler pertinentes, en exclure purement et simplement les Provinces est très dommageable pour 2 raisons essentielles : la première, d'un point de vue budgétaire, en 2017, ce sont 2,7 millions euros qui sont en jeu pour la Province de Liège et ce, sans tenir compte des structures para-provinciales pour lesquelles le calcul est en cours.

Inutile de préciser que ce financement est essentiel au bon fonctionnement des services provinciaux mais également à la pérennité financière de notre Province.

Si à cela nous ajoutons la réduction de 5 % du Fonds des Provinces déjà imposée, grosso modo, c'est l'équivalent de 15 % du Fonds des Provinces en moins pour la Province de Liège, soit l'équivalent d'une très grosse partie des moyens que nous consacrons par exemple aujourd'hui à notre politique de supracommunalité.

Deuxième raison d'inquiétude, sur le plan humain bien entendu, puisque c'est l'avenir de 184 agents provinciaux qui pose question, correspondant à 167 ETP et à 470 points APE, toujours sans tenir compte également des structures para-provinciales.

Je me dois de rappeler que le contrat de ces personnes prévoit une clause résolutoire spécifiant la fin de contrat de plein droit, sans préavis ni indemnité donc, s'il y a suppression ou modification du financement des points APE.

Or, la Déclaration de Politique Régionale prévoit, en sa page 6 que « le Gouvernement souhaite réformer en profondeur les institutions provinciales » (...) en, notamment, « assurant la continuité des services rendus par ces institutions et par le personnel qui les offre ».

Force est de constater que cette réforme met en difficulté tant les services provinciaux que le personnel concerné.

Enfin, notons que de l'état des lieux établi par la Wallonie, il ressort que sur les 96.375 points octroyés aux pouvoirs locaux en 2016, seuls 1.098 points ont été attribués aux Provinces, soit seulement 1,13 %. A titre informatif, les communes c'est 60 % et les CPAS 29 %.

En conclusion, tenant compte de l'impact de cette réforme sur l'avenir des membres du personnel engagés sous statut APE et étant donné par ailleurs la faible intervention en faveur des Provinces, les exclure du système ne permettra donc pas à la Wallonie une maîtrise budgétaire significative du système, et bien nous nous permettons de plaider avec force pour que le Gouvernement wallon accepte de revoir sa copie en faveur des Provinces notamment.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

VII. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 17-18/246 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « La Section Régionale de Liège de la Ligue de l'Enseignement de l'Education permanente ».

Document 17-18/247 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Amis du Château Féodal de Moha ».

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2018

Document 17-18/248 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Association de gestion des Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée ».

Document 17-18/249 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Coopération Culturelle Régionale de l’Arrondissement de Liège ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 7, 8, 9 et 10 de l’ordre du jour (documents 17-18/246, 17-18/247, 17/18-248, 17-18/249) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 17-18/249 ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur, Monsieur Pierre ERLER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues. Ce sera bref.

Votre première Commission s’est réunie le 24 avril dernier pour débattre, entre autres, du dossier 17-18/249 relatif à la demande de soutien de l’asbl Coopération culturelle régionale de l’arrondissement de Liège.

Un Commissaire demande si les communes qui bénéficieront de l’apport du projet « Kiosque » sont déjà connues.

Il lui est répondu que ce projet s’adresse aux communes dépourvues de centre culturel et ayant peu de structures socioculturelles. Il débutera par une consultation de la population quant à ses attentes en la matière. Un projet culturel sera ensuite mis en place. L’opération « Kiosque » devrait s’étendre sur plusieurs années et la première Commune concernée, pour la période février – juin 2018, est Grâce-Hollogne. Cette initiative devrait ensuite rebondir vers une autre commune dès septembre.

Le point est approuvé par 9 voix pour et 2 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Les trois autres documents n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c’est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre

documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 17-18/250 : Octroi de subventions en matière de Grands Evénements – Demande de soutien de l'asbl « Chocolat belge, Passion et Patrimoine ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 17-18/250).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/265 : Octroi de subventions en matière de Culture et d'Environnement – Demande de soutien de l'asbl « Enjeu ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 17-18/265).

Ce document a été soumis à l'examen des première et quatrième Commissions.

En première Commission, le document 17-18/265 ayant soulevé une remarque, j'invite le rapporteur, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2018

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

En première Commission ce mardi 24 avril nous avons analysé le dossier qui prévoit l'octroi de subvention en matière de Culture et d'Environnement, demande de l'asbl Enjeu. Il s'agit d'une subvention de 4.000 € pour la manifestation « Tomorrow Now » du 21 et 22 avril au Palais des Congrès.

La question a donc été étudiée par la première et la quatrième Commissions et il a été précisé que chaque département mettait 2.000 € pour cette manifestation.

La remarque faite par un Commissaire est que ce dossier, comme d'autres, est bien intéressant et le sujet de cette manifestation tourné vers le développement durable était vraiment un sujet qui méritait l'attention de tous.

Cependant, il est dommage, fait remarquer ce Commissaire, que les membres du Conseil ne soient pas informés de ce type de manifestation.

La suggestion qui a été faite est d'éventuellement prévoir un lieu sur la plateforme des Conseillers où serait déposé l'ensemble des activités que la Province soutient, donc par exemple que chaque intervenant puisse relayer sa manifestation et que les Conseillers aient ainsi l'information sur ce qui se passe.

Le point a été abordé par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En quatrième Commission, ce même document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des première et quatrième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/266 : ECETIA INTERCOMMUNALE SCRL : Rachat de la part de catégorie « A » détenue par la Province de Liège dans le capital d'ECETIA COLLECTIVITES SCRL.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2018

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 17-18/266).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission et a soulevé des remarques et des questions. J'invite donc le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Donc, c'est la proposition de marquer son accord sur le rachat de la part sociale d'ECETIA COLLECTIVITES par ECETIA INTERCOMMUNALE, une part en catégorie A détenue par la Province et mise au prix de 25 €.

Suite aux explications de la représentation d'ECETIA, quelques questions sont posées : combien de Communes sont concernées ? Y en a-t-il de plus importantes que d'autres en termes d'actions détenues ? Pourquoi pas une fusion par absorption ?

Il est répondu que 46 Communes sont concernées ainsi que la Province. Jusqu'à présent, toutes celles qui se sont prononcées ont donné un avis favorable, au moins au niveau des Collèges, ce qui fait un accord de principe à valider en Conseil communal bien entendu.

Les Communes ont, chacune, une seule part de 25 €, le rachat de parts par ECETIA INTERCOMMUNALE fait suite au changement de législation. Deux structures demeurent au sein d'ECETIA mais elles ne rassemblent pas les conditions pour reprendre ECETIA COLLECTIVITES comme telle.

ECETIA COLLECTIVITES pourra être fusionnée par absorption, il devra donc rester une Assemblée générale et un CA, composés par des administrateurs d'ECETIA FINANCES, d'ECETIA INTERCOMMUNALE et une personne de la SPI pour continuer les activités ne pouvant être prises en charge par les autres structures.

La Commission s'est prononcée par 7 voix pour et 3 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

L'opération apparaît simple, on vend une part, on rachète une part. Le problème c'est que ECETIA COLLECTIVITES va perdre son statut d'intercommunale et on peut craindre ce qu'il y a derrière, c'est-à-dire une non-application du décret gouvernance.

Donc, nous allons nous abstenir parce que, effectivement, on peut comprendre que si la législation en matière de « in house » a évolué les structures, mais les raisons cachées ne nous rassurent pas, il est tout à fait évident qu'un passé récent à propos d'une autre structure ne nous rassure évidemment pas quant à ce montage donc nous nous permettons d'attirer

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2018

humblement l'attention de notre assemblée sur ce type de technique qui ne renforce pas la transparence et la gouvernance.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/251 : Prise de connaissance du rapport périodique en matière d'occupation des travailleurs handicapés basé sur la situation de la Province de Liège au 31 décembre 2017, en application de l'article 7 de l'AGW du 7 février 2013 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans les provinces, les communes, les centres publics d'action sociale et les associations de services publics

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 17-18/251).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 17-18/252 : Mise à disposition de la Commune de Neupré d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques (loi SAC) des infractions environnementales (Code de l'Environnement) et des infractions de voirie (décret du 6 février 2014).

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2018

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 17-18/252).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/253 : Avis à donner sur le compte 2013 de la Mosquée Sultan Ahmet de Verviers.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 17-18/253).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/254 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de Madame Marie-Thérèse JOLIET (Comité provincial liégeois de Basket-ball).

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2018**Document 17-18/255 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Jumping International de Liège ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17 et 18 de l'ordre du jour (documents 17-18/254, 17-18/255) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 17-18/254 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Monsieur Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie ce mardi 24 pour examiner le point relatif à une demande de subvention de 7.000€ introduite par Mme Marie-Thérèse JOLIET pour le Comité provincial liégeois de Basketball.

Un Commissaire s'interroge sur le fait que la subvention est payée à une personne physique et à pas à une association ou une asbl.

Le Député répond qu'après vérification des services juridiques, cela ne pose pas de problème. Les justificatifs des dépenses sont bons et la libération de la subvention ne s'effectue qu'après avoir reçu l'ensemble des justificatifs pour l'année précédente.

La Commission propose d'accorder par 9 oui et 2 abstentions la subvention pour la formation du basketball pour l'année 2018.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Le document 17-18/255 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 17-18/256 : Désignation au 1^{er} mai 2018 d'un receveur spécial des recettes responsable d'un nouveau compte bancaire dédié à la gestion des redevances d'internat de la « Maison Erasmus » de la Haute Ecole de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 17-18/256).

Ce document a été examiné par la troisième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/257 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Pôle musical Ougrée Marihaye – Aménagement d'un studio d'enregistrement provincial.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 17-18/257).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-Marie GILLON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILLON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Point 17-18/257. Il s'agit d'un mode de passation et conditions du marché du pôle musical Ougrée Marihaye et plus particulièrement l'aménagement d'un studio d'enregistrement.

Ce point a soulevé trois questions.

Première question: un Commissaire rappelle que l'idée principale du studio

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2018

d'enregistrement de la rue des Croisiers était de permettre aux artistes débutants d'enregistrer un CD à moindre coût. Or, maintenant que les jeunes artistes se tournent vers les sites internet pour diffuser leurs compositions, il se demande donc si ce nouveau studio est adéquat.

Il lui est répondu que ce nouveau studio permettra aux artistes de se familiariser avec d'autres techniques et donc pas uniquement à la réalisation d'un CD.

Deuxième question: un Commissaire fait remarquer que la Province va réaliser un nouveau studio d'enregistrement dans un bâtiment qui n'appartient pas à celle-ci. Elle trouve donc qu'en fonction du montant octroyé pour réaliser ce studio, la Province offre un très beau cadeau à la Ville de Seraing. Il lui est répondu qu'une convention liera la Province à la Ville de Seraing; convention qui permettra à la Province d'utiliser ce studio d'une façon très large.

La troisième question: un Commissaire demande si on ne pourrait pas envisager un bail emphytéotique. Il lui est répondu que dans ce cas, ce n'est pas possible.

Le vote est le suivant: 6 pour, 0 contre et 3 abstentions.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/258 : Marché public de travaux – Procédure négociée sans publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Ecole Polytechnique de Verviers – Mise en conformité de l'installation électrique.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 17-18/258).

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 6 voix pour et 3 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/259 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Les Meneurs du Pays de Herve ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 17-18/259).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Ça va plus vite avec Myriam qu'avec un vote électronique !

Document 17-18/260 : Don d'un véhicule « strippé » de marque Peugeot, modèle 206, par la Zone de police – Vesdre.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 17-18/260).

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2018

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/261 : Octroi de subventions en matière de Formation – Demande de soutien aux asbl « Aux Sources », « Rebonds », « Compas Format » et au « Zentrum für Förderpädagogik - Time-Out » dans le cadre du projet Espace Tremplin.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 17-18/261).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Il n'y a pas de question ?

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Il n'y avait pas de question. Le résultat est de 7 voix pour, 0 contre et 2 abstentions. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution. Merci Sabine !

Document 17-18/262 : Approbation du rapport d'activités et des comptes annuels de la Régie provinciale autonome « Régie provinciale d'édition » arrêtés au 31 décembre 2017.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 17-18/262).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Personne. Je clos la discussion générale.

M. HODY, Chef de Groupe (à la tribune). - Chers Collègues, nous savons tous que la Régie est passée par pas mal de difficultés dès son installation et sa mission n'était pas simple. Il semblerait qu'ils aient trouvé l'apaisement et nous en sommes très heureux.

Nous avons au sein du groupe ECOLO soutenu la création de la Régie parce qu'il y avait un certain nombre d'avantages au niveau d'outils au niveau provincial.

Lorsqu'on lit le rapport d'activités avec beaucoup d'attention et évidemment il faut lire entre les lignes quand on lit la conclusion, on a de quoi être interpellé. Il y a une sorte d'appel à l'aide parce que visiblement la Régie estime que dans le contexte dans lequel elle doit travailler ne lui permet plus en tout cas ou pas d'assumer l'équilibre de ses travaux ou de ses comptes.

L'on me dit que le Collège est très attentif à cette situation. Je n'en doute pas une seule seconde. Ce qui serait intéressant c'est de pouvoir entendre le Collège politiquement sur l'avenir de la Régie, économiquement aussi, et alors il serait peut-être intéressant que dans la chaîne de commandement, tout le monde rame dans le sens parce que j'entends aussi que minuit ne sonne pas forcément au même moment partout ici au sein de l'institution et il serait peut-être intéressant que les divers services qui pourraient tirer tous les avantages qu'ils peuvent tirer de la Régie puissent un moment donné se mobiliser parce que s'ils ne se mobilisent pas il faudra en tirer les conséquences malheureuses. Ce serait dommage mais comme je le disais en début d'intervention, il faut que tout le monde rame dans le même sens. C'est le souhait de mon groupe et je n'en doute pas des autres groupes politiques.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. SPITS.

M. SPITS, Chef de Groupe (à la tribune). – Merci M. Le Président. Chers Collègues, le rapport est suffisamment clair et a donné lieu à un passage en Commission. Si je ne m'abuse

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2018

aucune question n'a été posée en Commission, ce qui est un peu bizarre je trouve par rapport aux difficultés et au Groupe ECOLO qui intervient ici au Conseil.

Deuxièmement, je crois qu'un moment donné, les deux partis de la majorité et deux partis de l'opposition sont représentés au sein du Bureau de la Régie et essaient de faire un travail constructif et sont évidemment conscients des problèmes puisque la Régie est le seul service auquel on demande d'être rentable et évidemment là-bas il y a un problème.

Au niveau du CDH, on souhaite continuer le travail tout en partageant évidemment les réflexions sur les difficultés et continuer à travailler de manière positive dans le Comité de Direction de la Régie et saluer le travail fait par son Président.

Nous souhaitons dans un but constructif voter pour le rapport.

M. LE PRESIDENT. – Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. le Député MEUREAU.

M. Robert MEUREAU, Député provincial (de son banc). - ... (inaudible)

M. LE PRESIDENT. – Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Non. Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

Le Conseil adopte ladite résolution.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2018

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 31 mai 2018 à 15H00.

La réunion publique est levée à 16H10'.

X.- Huis clos

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2018

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.